

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00121
Numéro SIREN : 417 626 280
Nom ou dénomination : Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003674

EUREX – COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE
en abrégé « EUREX-CFE »

Société par actions simplifiée au capital de 5.267.333,29 €
Siège social : 3 rue du Champ de la Vigne
SEYNOD
74600 ANNECY

* * *

SIREN 417.626.280 RCS ANNECY

* * *

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, les associés de la société EUREX-COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE en abrégé « EUREX-CFE », Société par Actions Simplifiée au capital de 5.267.333,29 €, divisé en 188.861 actions de 27,89 € chacune, dont le siège est à ANNECY - 74600 - SEYNOD - 3 rue du Champ de la Vigne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à PARIS – 75010 – 36 rue de l'Echiquier – HOTEL PROVINCES OPERA, sur la convocation qui leur a été faite par le Président en date du 9 mars 2023.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents.

Monsieur Jean-Luc FAYARD préside la séance en sa qualité de Président. Monsieur Alexandre BOUTARIN est désigné en qualité de secrétaire pour la présente assemblée.

La société ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La société UNICOMPTA, Co-Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Renouvellement – Nomination du Président de la société ;
- Renouvellement – Nomination des membres du Conseil de Direction ;
- Renouvellement du mandat d'un Co-Commissaire aux Comptes ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chacun des associés ;
- 2) Les pouvoirs des associés représentés par les mandataires ;
- 3) Les formulaires de vote par correspondance ;
- 4) La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux Comptes sous la forme recommandée avec demande d'avis de réception ;
- 5) La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à laquelle les pouvoirs des mandataires des associés représentés sont annexés.
- 6) Le rapport de gestion établi par le Conseil de Direction à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;
- 7) Le rapport général sur les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022 et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce de la société ALLIANS AUDITEURS & ASSOCIES et de la société UNICOMPTA, Co-Commissaires aux Comptes ;
- 8) Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- 9) Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil de Direction, le texte des projets de résolutions proposées, le rapport des Commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de Direction, du rapport des Commissaires aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Président présente les chiffres des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et donne lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Jean-Luc FAYARD, le remercie du temps et des soins apportés à la gestion des affaires

sociales, lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour, et décide de pourvoir à son remplacement par la nomination en qualité de nouveau Président de :

- Monsieur Alexandre BOUTARIN
né le 21 avril 1972 à SAINTE-FOY-LES-LYON (69)
demeurant à VIMINES – 73160 – Les Mollettes

Cette nomination est faite pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats des membres du Conseil de Direction de :

- Monsieur Jean-Luc FAYARD
- Monsieur Alexandre BOUTARIN
- Monsieur François GRILLET
- Monsieur Adébayo LABINTAN
- La société EUREX ALPHA, membre de droit, représentée par Madame Sandrine JEANJACQUOT
- La société EUREX ASSOCIES, membre de droit, représentée par Monsieur Philippe TRUFFIER

à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 décide :

. de renouveler purement et simplement les mandats de membres du Conseil de Direction de :

- Monsieur Alexandre BOUTARIN
- Monsieur François GRILLET
- La société EUREX ASSOCIES, membre de droit, représentée par Monsieur Stéphane FAURE
- La société EUREX ALPHA, membre de droit, représentée par Madame Sandrine JEANJACQUOT

Ces renouvellements sont faits pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

. décide de ne pas renouveler le mandat de membre du Conseil de Direction de

- Monsieur Jean-Luc FAYARD
- Monsieur Adébayo LABINTAN

. et de nommer à leur remplacement en qualité de nouveaux membres du Conseil de Direction:

- Monsieur David GUFFROY
Né le 19 septembre 1969 à CAMBRAY (59)
Demeurant à CHENE-BOURG 1225 (SUISSE) – 18 rue de Genève

Et

- Monsieur David DER BAGHDASSARIAN KOSTIKIAN
Né le 7 décembre 1969 à ROMANS-SUR-ISERE
Demeurant à ROMANS-SUR-ISERE – 26100 – 4 allée Yves Montant

Ces nominations sont faites pour une durée de TROIS (3) années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise.

Monsieur David GUFFROY et Monsieur David DER BAGHDASSARIAN KOSTIKIAN, à ce intervenant, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et n'entrer dans aucun des cas d'incompatibilité prévus par la loi de nature à leur empêcher l'exercice desdites fonctions.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-huit heures vingt.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du Bureau.

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORMÉ

